

Site Natura 2000 « Montagne de la Margeride » FR 9101355

Document d'objectifs

Volume 2 – Programme d'actions



Version finale - Juin 2019
Région Occitanie
Département de la Lozère



Rédaction : Rural Concept (Marion Boutin)

Crédits photographiques (couverture) :

Prairies de fauche, Zone humide et Hêtraie en Margeride : Rural Concept (Marion Boutin)

Référence à utiliser :

Rural Concept (2019) - Document d'objectifs du site Natura 2000 « Montagne de la Margeride »
FR9101355, Volume 2 : Programme d'actions. 33 pages.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES (GHE)	7
GHE01 - Gestion extensive des tourbières	8
GHE02 - Gestion extensive des prairies humides	9
GHE03 - Restauration de tourbières	10
GHE04 - Entretien et restauration de berges de cours d'eau, ripisylves et mégaphorbiaies	11
GHE05 - Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes ou exploitations sur les cours d'eau	12
GHE06 - Création et maintien d'un réseau d'arbres sénescents et à cavités	13
GHE07 - Régénération et irrégularisation des hêtraies	14
GHE08 - Incitation à la restauration de lisières forestières	15
GHE09 - Gestion extensive des pelouses et des landes	16
GHE10 - Restauration de pelouses et de landes embroussaillées	17
GHE11 - Gestion extensive des prairies naturelles de fauche	18
GHE12 - Maintien et aménagement de gîtes à chiroptères	19
GHE13 - Restauration et plantation de haies et alignements d'arbres	20
AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS (ACS)	21
ACS01 - Suivi des captages d'eau potable en zones humides	22
ACS02 - Compléments d'inventaires	23
ACS03 - Suivi de l'impact des actions engagées sur l'état de conservation des HIC	24
ACS04 - Veille et relai sur les espèces exotiques envahissantes	25
INFORMATION, SENSIBILISATION, VALORISATION (ISV)	26
ISV01 - Mise en place d'un plan annuel de communication et d'information	27
ISV02 - Actions de sensibilisation autour des enjeux du site	28
ISV03 - Edition de documents de sensibilisation et de valorisation	29
ANIMATION, GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE (ANI)	30
ANI01 - Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB	31
ANI02 - Animation de la contractualisation (agricole et hors agricole) et de l'adhésion à la charte	32
ANI03 - Intégration des objectifs de gestion du DOCOB dans les documents de planification, d'aménagements et dans les programmes de développement local	33

INTRODUCTION

Le programme d'action présenté dans ce volume découle de celui du premier Document d'Objectifs du site. Sur la base des conclusions de l'évaluation du Docob réalisée en 2017 et des nouveaux enjeux révélés par la révision du diagnostic (voir le volume 1), certaines actions ont été supprimées, d'autres créées et enfin la plupart des actions ont été conservées mais réorganisées. Le tableau page suivante résume les liens entre les fiches actions du présent document et celles de 2003.

Le programme d'actions se décompose en 4 volets.

- Le volet **Gestion des Habitats et des Espèces (GHE)** décline les actions contractuelles opérationnelles, regroupées par objectifs en lien avec les types de milieux concernés. Ces actions font appel aux outils de contractualisation de Natura 2000 : MAEc en milieux agricoles, contrats Natura 2000 forestiers en milieux boisés, contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers dans les autres cas. Mais d'autres outils de financement peuvent également être mobilisés pour certaines de ces actions. Par ailleurs, les modalités de ces actions ne se substituent en rien aux réglementations existantes (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, code forestier, arrêtés préfectoraux, etc...). Elles portent sur des bonnes pratiques allant au-delà des exigences réglementaires, mais uniquement sur la base du volontariat de chaque propriétaire ou gestionnaire avec une rétribution financière (ce sont les « modalités possibles » figurant dans chaque fiche). Des « modalités obligatoires » figurent également dans les fiches et rappellent pour certaines des points importants de réglementation par rapport aux actions et milieux concernés.
- Le volet **Amélioration des Connaissances et Suivis (ACS)** identifie les études à réaliser sur le site dans l'objectif de mieux orienter les actions opérationnelles de gestion des habitats et des espèces.
- Le volet **Information, Sensibilisation, Valorisation (ISV)** traite de la prévention pour la conservation des habitats et des espèces du site en s'attachant à sensibiliser la population et les différents gestionnaires et usagers du site à ces enjeux. L'information et la communication visent également à faire vivre le site auprès de ces publics et à leur donner envie de s'impliquer dans la démarche Natura 2000.
- Le volet **Animation, gouvernance et suivi de la mise en œuvre** décrit le travail de fond d'administration, de coordination et d'animation de projet nécessaire à la réalisation des trois volets précédents.

Liens entre les fiches actions du Docob révisé et celles du Docob de 2003 :

Code	Intitulé	Anciennes fiches actions
GHE	Gestion des habitats et des espèces	
GHE01	Gestion extensive des tourbières	AG4.1 Gestion extensive des tourbières et de leurs complexes tourbeux humides associés AG4.2 Gestion du bassin versant immédiat des tourbières (jusqu'à 20 m) AG4.3 et AG4.4 Gestion du bassin versant éloigné des tourbières (au-delà de 20 m) FG2 Gestion des habitats ouverts situés en milieu forestier ou non agricole
GHE02	Gestion extensive des prairies humides	
GHE03	Restauration de tourbières	G1 Restauration hydro-écologique de tourbières FG1.1 Ouverture de tourbières
GHE04	Entretien et restauration de berges de cours d'eau, ripisylves et mégaphorbiaies	FG1.4 Ouverture des cours d'eau, réhabilitation des berges et de la ripisylve FG2 Gestion des habitats ouverts et des ripisylves AG5 Gestion agricole des habitats d'espèces
GHE05	Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes ou exploitations sur les milieux	
GHE06	Création et maintien d'un réseau d'arbres sénescents et à cavités	FG3.1 Identification et maintien des arbres gîtes à chauve-souris
GHE07	Régénération et irrégularisation des hêtraies	FG3.2 Diversification des essences
GHE08	Incitation à la restauration de lisières forestières	FG3.1 Aménagement des lisières en périphérie de milieux ouverts FG3.2 Diversification des essences FG3.3 Création et entretien de lisières étagées complexes, de bosquets, de haies et d'alignements d'arbres
GHE09	Gestion extensive des pelouses et des landes	AG1 Gestion extensive des pelouses AG2 Gestion extensive des landes
GHE10	Restauration de pelouses et de landes embroussaillées	AG3 Restauration puis gestion extensive des landes
GHE11	Gestion extensive des prairies naturelles de fauche	
GHE12	Maintien et aménagement de gîtes à chiroptères	EG Maintien d'un bâti favorable aux chauves-souris
GHE13	Restauration et plantation de haies et alignements d'arbres	FG3.3 Création et entretien de lisières étagées complexes, de bosquets, de haies et d'alignements d'arbres

ACS	Amélioration des connaissances et suivis	
ACS01	Suivi des captages d'eau potable en zones humides	IG1 Tourbières et captages d'eau potable
ACS02	Compléments d'inventaires	IG3 Compléments d'inventaire espèces et habitats IG4 Meilleure connaissance de l'utilisation de l'espace par la loutre
ACS03	Suivi de l'impact des actions engagées sur l'état de conservation des HIC	S1 Mise en place d'un suivi des habitats d'intérêt communautaire et des pratiques S2 Mise en place d'un suivi des espèces d'intérêt communautaire S3 Mise en place d'un suivi global du site
ACS04	Veille et relai sur les espèces exotiques envahissantes	
ISV	Information, sensibilisation, valorisation	
ISV01	Mise en place d'un plan annuel de communication et d'information	
ISV02	Actions de sensibilisation autour des enjeux du site	C1 Valorisation du site et mise en place de campagnes de sensibilisation et de formation
ISV03	Edition de documents de sensibilisation et de valorisation	C2 Edition de documents de sensibilisation et de vulgarisation
ANI	Animation, gouvernance et suivi de la mise en œuvre	
ANI01	Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB	O1 Diagnostic et coordination des acteurs concernés préalables à la signature des contrats et pour tout travaux ou projets S4 Réalisation d'une évaluation du document d'objectifs O4 Intégration du Document d'objectifs dans les programmes de développement local
ANI02	Animation de la contractualisation (agricole et hors agricole) et de l'adhésion à la charte	C3 Mise en place de recommandations de gestion à l'échelle du site
ANI03	Intégration des objectifs de gestion du DOCOB dans les documents de planification, d'aménagement et dans les programmes de développement local	O2 Prise en compte des habitats et des espèces dans les documents de planification forestière O3 Harmonisation et efficacité des politiques publiques et cohérence entre le document d'objectifs et les outils existants O4 Intégration du Document d'objectifs dans les programmes de développement local
Anciennes fiches non renouvelées :		AG6 : Mise en place de projets innovants de gestion agricole IG2 : Compléments d'étude des pratiques agricoles O5 : Mise en place d'une gestion cohérente et collective des habitats

GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES (GHE)

GHE01 - Gestion extensive des tourbières	8
GHE02 - Gestion extensive des prairies humides	9
GHE03 - Restauration de tourbières	10
GHE04 - Entretien et restauration de berges de cours d'eau, ripisylves et mégaphorbiaies	11
GHE05 - Prise en charge de certains surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes ou exploitations sur les cours d'eau	12
GHE06 - Création et maintien d'un réseau d'arbres sénescents et à cavités	13
GHE07 - Régénération et irrégularisation des hêtraies	14
GHE08 - Incitation à la restauration de lisières forestières	15
GHE09 - Gestion extensive des pelouses et des landes	16
GHE10 - Restauration de pelouses et de landes embroussaillées	17
GHE11 - Gestion extensive des prairies naturelles de fauche	18
GHE12 - Maintien et aménagement de gîtes à chiroptères	19
GHE13 - Restauration et plantation de haies et alignements d'arbres	20

GHE01 - GESTION EXTENSIVE DES TOURBIERES

Priorité

Objectif A - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des zones humides

1

Justification de l'action	Les zones humides, et <i>a fortiori</i> les tourbières, représentent un enjeu majeur sur le site tant pour la préservation de nombreuses espèces de flore et de faune patrimoniales que pour le rôle écologique qu'elles remplissent dans le fonctionnement hydrologique. Elles peuvent être menacées par la fermeture par des ligneux, le piétinement ou l'eutrophisation (à travers un pâturage trop intensif ou une fertilisation, sur la zone humide ou son bassin d'alimentation).
Résumé de l'action	Maintenir si nécessaire un pâturage adapté à la sensibilité des milieux de tourbières et accompagné d'actions de gestion manuelle des ligneux si nécessaire
Habitats concernés	7110* Tourbières hautes actives*, 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle, 7140 Tourbières de transition et tremblants, 91D0* Tourbières boisées*
Espèces concernées	1393 Hypne brillante, 1065 Damier de la succise, 1355 Loutre, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1304 Grand Rhinolophe (1078 Ecaille chinée)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic initial écologique et pastoral et élaboration d'une notice de gestion individualisée précisant les préconisations de gestion adaptées

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un chargement pastoral extensif (dans le respect des chargements minimum et maximum définis dans la notice de gestion) - Absence de fertilisation sur la zone humide et son bassin d'alimentation - Elimination manuelle des ligneux (dans le respect des préconisations de la notice de gestion) - Adaptation des dates de pâturage (dans le respect des préconisations de la notice de gestion) - Mise en défens de milieux ou station d'espèces sensibles (d'après les recommandations de la notice de gestion)
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas réaliser d'opérations de drainage, de reboisement, de dessouchage, d'écobuage, de dépôts de rémanents de coupe ou tous autres travaux lourds sur les zones humides - Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires sur la zone humide et dans son bassin d'alimentation - Mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats concernés

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Agriculteurs, autres propriétaires privés ou publics
Partenaires techniques	COPAGE, Chambre d'agriculture, CEN Lozère, ONF
Dispositifs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mesures Agro-Environnementales et climatiques</u> portant sur la gestion pastorale, l'élimination manuelle des rejets ligneux, l'absence de fertilisation minérale et organique - <u>Contrats N2000 ni agricoles –ni forestiers</u> : N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès, N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (en cas de zone humide menacée par une surfréquentation par exemple)
Indicateurs de mise en œuvre	Surfaces contractualisées
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des tourbières gérées

GHE02 - GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES HUMIDES

Priorité

Objectif A - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des zones humides

1

Justification de l'action	Les prairies humides représentent un enjeu important sur le site tant pour la préservation de nombreuses espèces de flore et de faune patrimoniales que pour le rôle écologique qu'elles remplissent dans le fonctionnement hydrologique. Elles peuvent être menacées par la fermeture par des ligneux, le piétinement ou l'eutrophisation (à travers un pâturage trop intensif ou une fertilisation, sur la zone humide ou son bassin d'alimentation).
Résumé de l'action	Maintenir une fauche ou un pâturage adaptés à la sensibilité des milieux humides et accompagnés d'actions de gestion manuelle ou mécanique des ligneux si nécessaire
Habitats concernés	6410 Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>)
Espèces concernées	1065 Damier de la succise, 1355 Loutre, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1304 Grand Rhinolophe (1078 Ecaille chinée)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic initial écologique et pastoral et élaboration d'une notice de gestion individualisée précisant les préconisations de gestion adaptées

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un chargement pastoral extensif (dans le respect des chargements minimum et maximum définis dans la notice de gestion) - Absence de fertilisation sur la zone humide et son bassin d'alimentation - Elimination manuelle ou mécanique des ligneux (dans le respect des préconisations de la notice de gestion) - Adaptation des dates de pâturage ou de fauche (dans le respect des préconisations de la notice de gestion) - Mise en défens de milieux ou station d'espèces sensibles (d'après les recommandations de la notice de gestion)
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas réaliser d'opérations de drainage, de reboisement, de dessouchage, d'écobuage, de dépôts de rémanents de coupe ou tous autres travaux lourds sur les zones humides - Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaire sur la zone humide et dans son bassin d'alimentation - Mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats concernés

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Agriculteurs, autres propriétaires privés ou publics
Partenaires techniques	COPAGE, Chambre d'agriculture, CEN Lozère, ONF
Dispositifs potentiels	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Mesures Agro-Environnementales et climatiques</u> portant sur la gestion pastorale, l'élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux, les modalités de fauche, l'absence de fertilisation minérale et organique - <u>Contrats N2000 ni agricoles –ni forestiers</u> : N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, N04R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts, N05R– Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger, N24Pi - Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès, N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (en cas de zone humide menacée par une surfréquentation par exemple)
Indicateurs de mise en œuvre	Surfaces contractualisées
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des prairies humides gérées

GHE03 - RESTAURATION DE TOURBIERES

Priorité

Objectif A - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des zones humides

1

Justification de l'action	Les tourbières représentent un enjeu majeur sur le site tant pour la préservation de nombreuses espèces de flore et de faune patrimoniales que pour le rôle écologique qu'elles remplissent dans le fonctionnement hydrologique. Elles peuvent être dégradées par assèchement par drainage, par d'anciennes plantations forestières, par une fermeture par des ligneux, par du piétinement ou une eutrophisation. L'importance de ces milieux peut alors justifier des interventions de restauration.
Résumé de l'action	Intervenir manuellement et/ou mécaniquement pour restaurer l'état de conservation de tourbières dont l'état de conservation est dégradé
Habitats concernés	7110* Tourbières hautes actives*, 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle, 7140 Tourbières de transition et tremblants, 91D0* Tourbières boisées*
Espèces concernées	1393 Hypne brillante, 1387 Orthotric de Roger, 1065 Damier de la succise, 1355 Loutre, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1304 Grand Rhinophe (1078 Ecaille chinée)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic écologique, hydrologique et pastoral de la tourbière, son complexe humide associé et son bassin d'alimentation afin de déterminer l'état de conservation des habitats, d'identifier les causes probables de dégradation et d'élaborer un programme d'intervention

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration hydrologique par enlèvement de drains enterrés, colmatage de fossés, pose de barrages seuils... dans la tourbière et/ou son bassin d'alimentation - Elimination de ligneux nuisant au bon état de conservation de l'habitat par cerclage/annelage ou par coupe au ras du sol (exportation des produits de coupe avec méthode de débardage ne perturbant pas le milieu) - Fraisage voire étrépage (des touradons de Molinie par exemple) - Mises en défens, aménagements de points d'abreuvement, ... en cas de dégradations liées à du piétinement - Pour les tourbières faisant l'objet d'un captage AEP, appliquer les préconisations émises dans l'étude réalisée en 2011 (CESAME) - Etudes et frais d'experts
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la restauration d'une gestion extensive adaptée au contexte (mesure GHE01) - Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires sur la zone humide et dans son bassin d'alimentation ; proscrire l'écobuage qui favorise la minéralisation de la matière organique - Prévoir un suivi des travaux par un écologue - Mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats concernés et du fonctionnement de la tourbière permettant d'évaluer les effets de la restauration à court, moyen et long termes

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Agriculteurs, ONF, autres propriétaires privés ou publics
Partenaires techniques	COPAGE, CEN Lozère, ONF
Dispositifs potentiels	<p><u>Parcelles agricoles</u> : actuellement aucun dispositif dans le cadre de Natura 2000 (se reporter vers des mesures de gestion : action GHE01)</p> <p><u>Contrats N2000 ni agricole – ni forestier</u> : N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage, N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, N07P – Décapage ou étrépage sur de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles, N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site, N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p><u>Contrats N2000 forestiers</u> : F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif</p>
Indicateurs de mise en œuvre	Surfaces contractualisées
Indicateurs de résultats	Amélioration de l'état de conservation des tourbières restaurées

GHE04 - ENTRETIEN ET RESTAURATION DE BERGES DE COURS D'EAU, RIPISYLVES ET MEGAPHORBIAIES

Priorité

Objectif B - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des cours d'eau (et des habitats et des espèces qui en dépendent)

2

Justification de l'action	Les ripisylves d'aulnaies-frênaies et les mégaphorbiaies sont relativement peu présentes sur le site (cours d'eau de têtes de bassin, tourbières... ne se prêtant pas à l'expression de ces habitats). Cependant, sur certains secteurs favorables, leur absence ou leur faible expression est plutôt liée aux pratiques de gestion (pâturation, fauche, plantations sylvicoles) et peut s'accompagner de problèmes d'érosion des berges des cours d'eau.
Résumé de l'action	Favoriser l'expression des mégaphorbiaies et aulnaies-frênaies sur les secteurs s'y prêtant par un aménagement des pratiques de gestion en bord de cours d'eau
Habitats concernés	3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> , 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin, 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
Espèces concernées	1387 Orthotric de Roger, 1355 Loutre, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1304 Grand Rhinolophe (1092 Ecrevisse à pattes blanches, 1044 Agrion de Mercure, 1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic préalable (profil des berges et du cours d'eau, problématiques) débouchant sur des préconisations adaptées.

Cette action peut en outre permettre la restauration de berges dégradées (érosion, piétinement).

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en défens des berges du cours d'eau traversant une parcelle pâturée (et installation d'une descente aménagée ou d'un dispositif d'abreuvement si nécessaire) - Pour les cours d'eau traversant une prairie de fauche : respect d'une bande enherbée (entre 2 et 5 m) non fauchée (ou fauchée seulement tous les 2 ou 3 ans) de part et d'autre du cours d'eau - Eclaircie progressive des essences indésirables (résineux allochtones par exemple) en bordure de cours d'eau - Entretien visant à éviter un embroussaillage, défavorable à l'implantation d'une mégaphorbiaie et/ou d'une aulnaie-frênaie - Bouturage ou plantation d'essences locales typiques du milieu (saules, aulnes, bouleaux) si dynamique naturelle non suffisante
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Proscrire tout traitement phytosanitaire, l'écobuage et le paillage plastique - Ne pas dessoucher - Conserver les arbres morts, sénescents et à cavités (sauf si menace avérée pour la sécurité) - Mettre en place un suivi de l'évolution du milieu

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Agriculteurs, ONF, autres propriétaires privés et publics
Partenaires techniques	COPAGE, ONF, CEN Lozère, Fédération de pêche de Lozère, Entente Lot, EP Loire
Dispositifs potentiels	<p><u>Mesures Agro-Environnementales et climatiques</u> linéaires portant sur l'entretien de ripisylves et/ou surfaciques portant sur la gestion pastorale, l'élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux, les modalités de fauche</p> <p><u>Contrats N2000 ni agricoles – ni forestiers</u> : N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique, N11Pi – Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles, N11R – Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles, N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site, N27Pi – Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats</p> <p><u>Contrats N2000 forestiers</u> : F06i -Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles, F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production</p>
Indicateurs de mise en œuvre	Linéaires contractualisés
Indicateurs de	Augmentation du linéaire total de mégaphorbiaies et aulnaies-frênaies sur le site

résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des mégaphorbiaies et aulnaies-frênaies gérés
Docob Natura 2000 "Montagne de la Margeride" FR9101355	
GHE05 - PRISE EN CHARGE DE CERTAINS SURCOÛTS VISANT A REDUIRE L'IMPACT DES DESSERTES OU EXPLOITATIONS SUR LES COURS D'EAU	Priorité
Objectif B - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des cours d'eau (et des habitats et des espèces qui en dépendent)	2
Justification de l'action	L'exploitation forestière (et d'autres activités sur le site) peut porter atteinte aux cours d'eau à travers leur franchissement par des dessertes et la circulation d'engins. Cette action vise à améliorer la prise en compte des milieux sensibles (cours d'eau et milieux humides) traversés par des dessertes existantes.
Résumé de l'action	Aménager des ouvrages de franchissement temporaires ou permanents de cours d'eau, ou encourager des techniques de débardage alternatives
Habitats concernés	3260 Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> , 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin, 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
Espèces concernées	1387 Orthotric de Roger, 1355 Loutre, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1304 Grand Rhinolophe (1092 Ecrevisse à pattes blanches, 1044 Agrion de Mercure, 1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)

Préalables

<p>Cette action concerne les dessertes préexistantes et vise à améliorer la prise en compte de milieux sensibles traversés par ces dessertes (cours d'eau et zones humides en amont des cours d'eau). Elle n'a pas vocation à financer des aménagements répondant à une exigence réglementaire ou liés à la création de nouvelles dessertes. Un diagnostic préalable sera réalisé afin d'identifier les problématiques locales et proposer les aménagements adaptés.</p>
--

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement (mise en place ou remplacement) d'ouvrages de franchissement temporaires ou permanents - Modification d'un tracé préexistant - Aménagements visant à résoudre des problèmes de ravinement des pistes vers les cours d'eau - Mise en place d'obstacles pour limiter l'accès à des secteurs sensibles - Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif (par rapport à un débardage classique) - Etudes et frais d'experts
Modalités obligatoires	- Prévoir un suivi des travaux par un écologue

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Propriétaires et exploitants forestiers, ONF, CRPF, coopératives forestières
Partenaires techniques	COPAGE, ONF, CEN Lozère, Fédération de pêche de Lozère, Entente Lot et EP Loire
Dispositifs potentiels	Contrats N2000 forestiers : F09i - Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt, F10i - Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire, F16 – Prise en charge du surcoût lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre de points de franchissements traités
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de la qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau traités

GHE06 - CREATION ET MAINTIEN D'UN RESEAU D'ARBRES SENESCENTS ET A CAVITES

Priorité

Objectif C - Favoriser la biodiversité en milieu forestier

2

Justification de l'action	De nombreuses espèces de chiroptères, d'insectes et d'oiseaux forestiers ont besoin de la présence d'arbres à cavités et de bois mort pour leur alimentation et leurs gîtes. Dans un contexte de forte gestion des forêts sur le site, l'action vise à encourager la mise en place d'un réseau de vieux arbres favorable à la biodiversité forestière en général.
Résumé de l'action	Maintenir sur pied des arbres offrant des micro-habitats et du bois mort, en contexte forestier.
Habitats concernés	9120 Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>), 91E0* Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)*
Espèces concernées	1387 Orthotric de Roger, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1304 Grand Rhinolophe, 1324 Grand murin (1087 Rosalie des alpes, 1083 Lucane cerf-volant, 1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier et de sélectionner les arbres présentant un intérêt écologique (cavités, fissures, bois mort).

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	- Contractualisation d'arbres disséminés ou de surfaces (îlots de sénescence). - La rémunération du contrat se fait sur la base d'un barème régional intégrant l'essence et le diamètre des arbres.
Modalités obligatoires	- Marquer les arbres contractualisés (et entretien du marquage pendant 30 ans) - Maintenir les arbres contractualisés pendant au moins 30 ans (hors aléas naturels) - Ne pas contractualiser d'arbres en bordure de sentier ou de voie de communication

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Propriétaires et exploitants forestiers, ONF, CRPF, coopératives forestières
Partenaires techniques	COPAGE, ONF, CRPF
Dispositifs potentiels	<u>Contrats N2000 forestiers</u> : F12i - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre d'arbres ou surfaces contractualisées
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des hêtraies et aulnaies-frênaies Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces visées

GHE07 - REGENERATION ET IRREGULARISATION DES HETRAIES

Priorité

Objectif C - Favoriser la biodiversité en milieu forestier

2

Justification de l'action	La plupart des hêtraies du site sont encore relativement jeunes et présentent souvent une structure de peuplement très homogène en classes d'âge. Une transition vers une gestion irrégulière serait favorable à la fois à la préservation d'un réseau de vieux arbres et à la régénération naturelle et durable de ces forêts.
Résumé de l'action	Encourager la conduite irrégulière des hêtraies du site (structuration diversifiée en classes d'âge)
Habitats concernés	9120 Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)
Espèces concernées	1387 Orthotric de Roger, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1304 Grand Rhinolophe, 1324 Grand murin (1087 Rosalie des alpes, 1083 Lucane cerf-volant, 1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle)

Préalables

Encourager la réalisation de diagnostics et de documents de gestion dans les forêts privées.

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	- Marquage et maintien des arbres d'intérêt écologique - Conversion du mode de gestion vers la futaie irrégulière - Maintien d'une diversité d'essences (notamment des essences arbustives de sous-bois)
Modalités obligatoires	- Eviter l'introduction d'essences allochtones

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Propriétaires et exploitants forestiers, ONF, CRPF, coopératives forestières
Partenaires techniques	COPAGE, ONF, CRPF
Dispositifs potentiels	<u>Contrats N2000 forestiers</u> : F03i - Mise en œuvre de régénérations dirigées, F05 - Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production, F15i - Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive <u>En contexte de production</u> : privilégier les actions de sensibilisation, la création de partenariats et la recherche de dispositifs complémentaires à N2000
Indicateurs de mise en œuvre	Surfaces converties en futaie irrégulière
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des hêtraies Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces visées

GHE08 - INCITATION A LA RESTAURATION DE LISIERES FORESTIERES

Priorité

Objectif C - Favoriser la biodiversité en milieu forestier

Objectif F - Conserver la structure du paysage et le bâti favorables à la faune

2

Justification de l'action	Les lisières sont des zones d'alimentation et de déplacement privilégiées pour la faune, et notamment les chiroptères. Les lisières monospécifiques et monostrates ne remplissent plus ce rôle écologique, morcelant le réseau de déplacement de ces espèces. Par ailleurs, la présence d'une lisière en bon état écologique joue un rôle de protection des peuplements forestiers (gel, soleil, risque sanitaire).
Résumé de l'action	Aménager des lisières étagées (trois strates) favorables à la faune
Habitats concernés	9120 Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (<i>Quercion roboris</i> ou <i>Illici-Fagenion</i>)
Espèces concernées	1387 Orthotric de Roger, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1304 Grand Rhinolophe, 1324 Grand murin (1087 Rosalie des alpes, 1083 Lucane cerf-volant, 1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic écologique et forestier et rédaction d'un document de gestion détaillant les interventions préconisées concernant les lisières.

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Eclaircir le manteau forestier pour favoriser l'apparition d'un ourlet herbacé et la régénération de buissons ligneux - Créer des trouées afin de conférer un caractère sinueux à la lisière - Favoriser les essences locales de lumière et produisant des fruits consommés par la faune - Créer des mares et des tas de branches pour enrichir la lisière en habitats pour la faune
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les arbres d'intérêt écologique - Conserver les mares, pierriers, tas de branches existants - Maintenir des lisières lors des coupes forestières - Proscrire l'emploi de produits phytosanitaires

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Propriétaires et exploitants forestiers, ONF, CRPF, coopératives forestières
Partenaires techniques	COPAGE, ONF, CRPF
Dispositifs potentiels	<u>Contrats N2000 forestiers</u> : F17i – Travaux d'aménagement de lisière étagée
Indicateurs de mise en œuvre	Linéaires de lisières étagées recrées
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des hêtraies Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces visées

GHE09 - GESTION EXTENSIVE DES PELOUSES ET DES LANDES

Priorité

Objectif D - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des pelouses et landes

3

Justification de l'action	Les pelouses et landes sèches sont le support d'une grande diversité d'espèces de flore et de faune (insectes, chiroptères et oiseaux notamment). Intimement liés à la gestion pastorale, ces milieux sont menacés par l'embroussaillage accompagnant l'abandon des pratiques de gestion, ou au contraire par l'intensification des pratiques (fertilisation, augmentation de la pression pastorale, retournement).
Résumé de l'action	Maintenir une gestion pastorale extensive sur les pelouses et les landes. Cette gestion peut intégrer des passages d'entretien mécaniques ou de brulage des ligneux, mais les interventions plus lourdes d'ouverture sont l'objet de l'action GHE09.
Habitats concernés	4030 Landes sèches européennes, 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> , 6230* <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*
Espèces concernées	1065 Damier de la succise, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic écologique et pastoral préalable et élaboration d'une notice de gestion individualisée précisant les préconisations de gestion adaptées.

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un chargement pastoral extensif (dans le respect des chargements minimum et maximum définis dans la notice de gestion) - Absence de fertilisation - Elimination manuelle ou mécanique des ligneux (dans le respect des préconisations de la notice de gestion) - Adaptation des dates de pâturage (dans le respect des préconisations de la notice de gestion) - Mise en défens de milieux ou station d'espèces sensibles (d'après les recommandations de la notice de gestion)
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un carnet des pratiques (interventions, chargements, dates...) - Réaliser les interventions mécaniques entre le 1^{er} septembre et le 31 mars (hors périodes de reproduction de la faune) - Eviter les écobuages - Proscrire les produits phytosanitaires et le retournement du sol

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Agriculteurs, autres propriétaires privés et publics
Partenaires techniques	COPAGE, Chambre d'agriculture, ONF
Dispositifs potentiels	<p>Mesures Agro-Environnementales et climatiques portant sur la gestion pastorale, l'élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux, l'absence de fertilisation minérale et organique</p> <p>Contrats N2000 ni agricoles –ni forestiers : N03Ri – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, N05R– Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger</p>
Indicateurs de mise en œuvre	Surfaces contractualisées
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des pelouses et landes gérées

GHE10 - RESTAURATION DE PELOUSES ET DE LANDES EMBROUSSAILLEES

Priorité

Objectif D - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des pelouses et landes

3

Justification de l'action	Les pelouses et landes sèches sont le support d'une grande diversité d'espèces de flore et de faune (insectes, chiroptères et oiseaux notamment). Intimement liés à la gestion pastorale, certains de ces milieux se sont refermés par embroussaillage à la suite d'un abandon des pratiques de gestion.
Résumé de l'action	Intervenir mécaniquement pour rouvrir ces milieux dans l'objectif de réintroduire des pratiques de gestion pastorale extensive favorables à leur maintien
Habitats concernés	4030 Landes sèches européennes, 5120 Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i> , 6230* <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*
Espèces concernées	1065 Damier de la succise, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic écologique et établissement d'un programme d'intervention adapté.

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Bucheronnage, girobroyage et débroussaillage mécanique et/ou manuel avec export des rémanents de coupe - Brûlage dirigé (peu recommandé en raison du risque d'incendie et de la destruction d'espèces et de milieux, ne doit être préconisé que dans des cas particuliers et justifié) - Aménagements pastoraux afin de permettre la mise en place d'une gestion pastorale (clôtures, passages, points d'abreuvement)
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la restauration d'une gestion extensive adaptée au contexte (mesure GHE08) - Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires - Réaliser les interventions mécaniques uniquement entre le 1^{er} septembre et le 31 mars (hors périodes de reproduction de la faune) - Les écobuages sont à éviter - Prévoir un suivi des travaux par un écologue - Mettre en place un suivi de l'état de conservation des habitats concernés permettant d'évaluer les effets de la restauration à court, moyen et long termes

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Agriculteurs, autres propriétaires privés et publics
Partenaires techniques	COPAGE, Chambre d'agriculture, CEN Lozère, ONF
Dispositifs potentiels	<u>Mesures agro-environnementales et climatiques</u> portant sur l'ouverture d'un milieu en déprise <u>Contrats N2000 ni agricoles –ni forestiers</u> : N01Pi – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage, N02Pi – Restauration des milieux ouverts par un brûlage dirigé, N03Pi – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
Indicateurs de mise en œuvre	Surfaces contractualisées
Indicateurs de résultats	Amélioration de l'état de conservation des pelouses et landes restaurées

GHE11 - GESTION EXTENSIVE DES PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE

Priorité

Objectif E - Favoriser la richesse biologique des prairies naturelles de fauche

3

Justification de l'action	Milieux agroécologiques par excellence, les prairies naturelles de fauche sont le fruit d'un équilibre entre une fertilisation raisonnée et une fauche avec export régulière. Le bon équilibre de ces pratiques se traduit par des prairies à la flore diversifiée, riche en espèces fleuries, favorable à l'entomofaune (et à ses prédateurs). Mais ces milieux productifs clés dans les exploitations sont vulnérables face à la conversion ou à l'intensification des pratiques.
Résumé de l'action	Maintenir ou restaurer des prairies naturelles de fauche en bon état de conservation
Habitats concernés	6510 Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>), 6520 Prairies de fauche de montagne
Espèces concernées	1065 Damier de la succise, 1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1078 Ecaille chinée)

Préalables

Réalisation d'un diagnostic écologique et agricole préalable et élaboration d'une notice de gestion individualisée précisant les préconisations de gestion adaptées.

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Limitation à une fauche par an - Retard de la date de fauche - Limitation de la fertilisation - Adaptation des modalités de pâturage extensif (si prairie pâturée)
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques (date de fauche, apports minéraux et organiques, dates et chargement de pâturage) - Proscrire les produits phytosanitaires - Ne pas travailler le sol

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Agriculteurs
Partenaires techniques	COPAGE, Chambre d'agriculture
Dispositifs potentiels	<u>Mesures Agro-Environnementales et climatiques</u> portant sur les modalités de fauche, les modalités de fertilisation minérale et organique
Indicateurs de mise en œuvre	Surfaces contractualisées
Indicateurs de résultats	Amélioration de l'état de conservation des prairies de fauche gérées

GHE12 - MAINTIEN ET AMENAGEMENT DE GITES A CHIROPTERES

Priorité

Objectif F - Conserver la structure du paysage et le bâti favorables à la faune

3

Justification de l'action	La disparition ou la modification des gîtes, où le dérangement durant l'occupation des gîtes d'hibernation ou de reproduction, sont parmi les principales menaces qui pèsent sur les chiroptères. Le site offre de vastes territoires de chasse pour les chiroptères mais relativement peu de gîtes (notamment pour les espèces affectionnant le bâti). Leur préservation est donc essentielle pour les populations fréquentant le site.
Résumé de l'action	Maintenir ou favoriser les gîtes à chiroptères dans le bâti
Habitats concernés	
Espèces concernées	1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échancrées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle)

Préalables

La réalisation d'un inventaire des gîtes à chiroptères dans le bâti sur le site (action ACS02) et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à cet enjeu (actions ISV02 et ISV03) sont des préalables à la mise en œuvre de cette action.

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le dérangement des colonies de reproduction ou d'hibernation - Conserver les gîtes existants et leurs accès pour les chiroptères - Mettre en place des accès pour les chiroptères aux combles - Renforcer la capacité d'accueil des gîtes existants par l'installation de gîtes artificiels - Aider à la prise en compte des gîtes lors des travaux de rénovation du bâti - Retirer les sources d'éclairage aux abords des entrées des gîtes - Eliminer l'emploi de produits toxiques de traitement du bois
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès au gîte pour des actions d'inventaire et de suivis - Informer la structure animatrice en cas de vente ou de travaux prévus

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Propriétaires privés et publics
Partenaires techniques	COPAGE, ALEPE, CEN Lozère, ONF
Dispositifs potentiels	<u>Contrats N2000 ni agricoles – ni forestiers</u> : N23Pi – Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site, N26Pi – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact <u>Convention, Charte</u>
Indicateurs de mise en œuvre	Nombre de gîtes contractualisés ou conventionnés
Indicateurs de résultats	Maintien ou augmentation du nombre de gîtes fonctionnels sur le site

**GHE13 – RESTAURATION ET PLANTATION DE HAIES ET ALIGNEMENTS
D'ARBRES**

Priorité

Objectif F - Conserver la structure du paysage et le bâti favorables à la faune

3

Justification de l'action	Les haies et alignements d'arbres remplissent un rôle écologique de zone de refuge et d'alimentation, ainsi que de corridor de déplacement, pour de nombreuses espèces de faune, et en particulier pour plusieurs espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire. Elles participent également au patrimoine paysager et à la limitation de l'érosion des sols. Ces rôles écologiques sont conditionnés à une certaine diversité d'essence et d'étages de végétation dans les haies.
Résumé de l'action	Maintenir / améliorer / recréer la fonctionnalité d'un réseau de haies et d'alignements d'arbres
Habitats concernés	Haies composées d'essences autochtones
Espèces concernées	1307 Petit Murin, 1321 Murin à oreilles échanquées, 1324 Grand murin, 1304 Grand Rhinolophe (1303 Petit Rhinolophe, 1308 Barbastelle)

Préalables

La réalisation d'un inventaire des espèces de chiroptères et de leur utilisation du site (action ACS02) est un préalable à la mise en œuvre de cette action afin de cibler les secteurs pertinents pour l'action.
Réalisation d'un diagnostic préalable et élaboration d'une notice d'entretien ou d'un plan de travaux (dans le cas de plantations) individualisés précisant les préconisations adaptées.

Description des modalités de l'action

Modalités possibles	<ul style="list-style-type: none"> - Eclaircissement pour enlever des essences indésirables, pour favoriser les essences autochtones et la diversité des strates - Entretien par la taille (sur 1 ou deux côtés, mais pas de taille par le dessus) - Conservation des arbres morts, arbres sénescents et à cavités - Régénération dirigée : lutte contre les espèces concurrentes, mise en défens, transplantations - Plantation pour remplacement d'arbres manquants dans une haie à réhabiliter - Plantation de haie : privilégier une implantation sur deux rangs, essences locales et diversifiées, objectif d'une haie à trois strates (arborée, arbustive, herbacée)
Modalités obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir un carnet d'enregistrement des pratiques d'entretien - Ne pas employer de produits phytosanitaires - Ne pas utiliser d'outils éclatant le bois (type épareuse) pour l'entretien, privilégier les outils à coupe nette (lamier) - Ne pas utiliser de paillage plastique - Pas d'écobuage - Réaliser les travaux en dehors des périodes de sensibilité pour la faune (soit du 1^{er} septembre au 31 mars)

Conditions de mise en œuvre

Acteurs concernés	Propriétaires privés et publics
Partenaires techniques	COPAGE, Chambre d'Agriculture, ALEPE, CEN Lozère, ONF
Dispositifs potentiels	Mesures Agro-Environnementales et climatiques portant sur l'entretien des haies <u>Contrats N2000 ni agricoles – ni forestiers</u> : N06Pi – Réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets, N06R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets
Indicateurs de mise en œuvre	Linéaire de haies réhabilitées ou plantées
Indicateurs de résultats	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des espèces visées

AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS (ACS)

<u>ACS01 - Suivi des captages d'eau potable en zones humides</u>	22
<u>ACS02 - Compléments d'inventaires</u>	23
<u>ACS03 - Suivi de l'impact des actions engagées sur l'état de conservation des HIC</u>	24
<u>ACS04 - Veille et relai sur les espèces exotiques envahissantes</u>	25

ACS01 - SUIVI DES CAPTAGES D'EAU POTABLE EN ZONES HUMIDES

Priorité

Objectif A - Maintenir ou restaurer un bon état de conservation des zones humides
Objectif G – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats du site**1**

Justification de l'action	Le site renferme de nombreux captages AEP en zones humides. Une étude a été réalisée en 2011 et a débouché sur des recommandations visant à réduire l'impact des captages existants sur les tourbières et à réduire les impacts dans le cas d'installation de nouveaux captages.
Résumé de l'action	Assurer une veille concernant l'exploitation des captages existants et la création de nouveaux captages et suivre les travaux éventuellement réalisés sur ces captages
Habitats concernés	6410 Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion-caeruleae</i>), 7110* Tourbières hautes actives*, 7120 Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle, 7140 Tourbières de transition et tremblants, 91D0* Tourbières boisées*
Espèces concernées	

Objectifs

Veiller à la bonne prise en compte des préconisations visant à réduire l'impact des captages AEP sur les zones humides et en particulier sur les habitats de tourbières.

Mise en œuvre

- Assurer une veille auprès des gestionnaires de captages AEP sur le site
- Rappeler les préconisations issues de l'étude de 2011 sur les captages AEP en zones humides sur le site
- Effectuer un suivi des travaux menés sur les zones humides sur le site

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	COPAGE, CEN Lozère
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000 (ou hors Natura 2000 à définir)
Indicateurs de suivi	Rapports de veille et de suivis de travaux

ACS02 - COMPLEMENTS D'INVENTAIRES

Priorité

Objectif G – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats du site

1

Justification de l'action	L'état actuel des connaissances concernant les espèces d'intérêt communautaire du site ne permet pas une bonne évaluation de leur état de conservation ni un ciblage efficace des actions nécessaires.
Résumé de l'action	Réaliser des compléments d'inventaire sur les espèces d'intérêt communautaire du site et, si nécessaire, procéder à l'ajout de fiches actions découlant des conclusions de ces compléments d'inventaires.
Habitats concernés	-
Espèces concernées	Toutes (excepté la Loutre qui a déjà fait l'objet d'études à travers le Docob précédent)

Objectifs

Permettre l'acquisition des connaissances suffisantes à l'évaluation de l'état de conservation des espèces ciblées et à la préconisation d'éventuelles actions de gestion adaptées.

Mise en œuvre

- Réaliser les compléments d'inventaires sur les espèces/groupes suivants :
 - **Bouleau nain** : recherche de l'espèce sur les tourbières du site où il n'est pas mentionné ;
 - **Bryophytes** (Hypne brillante et Orthotric de Roger) : recherche de stations sur le site, qualification des habitats favorables sur le site ;
 - **Chiroptères** (espèces ciblées : Petit murin, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Barbastelle, Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle commune, Oreillard roux) : recensement des gîtes dans le bâti sur le site, points d'écoute ou d'enregistrement pour déterminer les espèces présentes et leur utilisation du site ;
 - **Lépidoptères** (espèces ciblées : Damier de la Succise ; Nacré de la Canneberge, Azuré des mouillères ssp rebeli) : recherche de ces espèces sur le site, caractérisation et localisation de leurs habitats de reproduction ;
 - **Odonates** (espèces ciblées : Agrion de mercure ; Cordulegastre annelé, Agrion hasté, Orthetrum bleissant) : recherche de ces espèces sur le site ;
 - **Coléoptères saproxyliques** (espèces ciblées : Lucane cerf-volant, Rosalie des alpes) : recherche de ces espèces sur le site ;
 - **Ecrevisses** : recherche de l'Ecrevisse à pieds blancs et des écrevisses allochtones sur les cours d'eau du site.
- Rédiger et annexer au Docob des fiches actions supplémentaires de gestion en faveur de ces espèces si les résultats des inventaires le justifient

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	COPAGE, CEN Lozère, ONF, ALEPE, CBNMed, associations et bureaux d'études naturalistes, OFB, FD AAPPMA
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000 (ou hors Natura 2000 à définir)
Indicateurs de suivi	Rapports d'études

ACS03 - SUIVI DE L'IMPACT DES ACTIONS ENGAGEES SUR L'ETAT DE CONSERVATION DES HIC

Priorité

Objectif G – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats du site

2

Justification de l'action	Le site abrite des habitats d'intérêt communautaire d'enjeu exceptionnel (tourbières) et des habitats d'intérêt communautaire menacés par certaines activités ou certains changements de pratique et faisant l'objet de mesures de restauration et de gestion.
Résumé de l'action	Mise en place de suivis sur certains habitats d'intérêt communautaire du site.
Habitats concernés	Tourbières et habitats faisant l'objet de mesures de gestion/restauration
Espèces concernées	

Objectifs

Assurer un suivi de l'évolution des principaux habitats d'intérêt communautaire du site.
 Evaluer les effets des actions de restauration et de gestion sur les habitats d'intérêt communautaire du site.

Mise en œuvre

- Mettre en œuvre des **suivis standardisés** à l'échelle du site (et adaptés de méthodes de suivi nationales ou régionales) **sur les habitats d'intérêt communautaire faisant l'objet d'actions de restauration et/ou de gestion** (MAEC, contrats N2000 forestiers, contrats N2000 ni agricoles – ni forestiers) afin d'évaluer la réponse des habitats et les effets de ces actions de restauration et de gestion.
- Réaliser une **veille de terrain sur l'état de conservation des tourbières et landes abritant des espèces de flore patrimoniales** (Bouleau nain, Saule des Lapons, Laïche des tourbières, Lycopode petit cyprès, Lycopode en massue). Cette veille peut être tournante d'une année à l'autre avec un petit nombre de tourbières et landes visitées chaque année. L'échantillonnage se fait sur la base de l'intérêt patrimonial des tourbières et landes et de l'évaluation des menaces potentielles. Les informations relevées doivent permettre d'évaluer la stabilité des populations de flore patrimoniale et d'identifier d'éventuels marqueurs de dégradations ou menaces.

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	COPAGE, CEN Lozère, ONF, ALEPE, CBNMed, associations et bureaux d'études naturalistes
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000 (ou hors Natura 2000 à définir)
Indicateurs de suivi	Rapports d'études

ACS04 - VEILLE ET RELAI SUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Priorité

Objectif G – Améliorer les connaissances sur les espèces et habitats du site

3

Justification de l'action	Le site est pour l'heure préservé de l'impact des espèces exotiques envahissantes. Cette situation justifie une vigilance quant au risque d'introduction ou de colonisation de ces espèces afin d'éviter les impacts sur les habitats et les espèces du site.
Résumé de l'action	Assurer une veille sur ces problématiques afin de pouvoir assurer un relai local auprès des gestionnaires sur le site sur ces questions.
Habitats concernés	
Espèces concernées	

Objectifs

Assurer une veille quant à l'arrivée possible de certaines espèces exotiques envahissantes sur le site et relayer auprès des gestionnaires les bonnes pratiques de prévention face au risque d'introduction de ces espèces.

Mise en œuvre

- Assurer une veille concernant les observations réalisées sur le site Natura 2000.
- Assurer une veille concernant les mesures prises par les différents acteurs sur le site.
- Relayer les bonnes pratiques de prévention permettant d'éviter l'introduction de ces espèces sur le site Natura 2000..

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	COPAGE, CEN Lozère, ONF, ALEPE, CBNMed, FGEDON, ONCFS, AFB
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000 (ou hors Natura 2000 à définir)
Indicateurs de suivi	Rapports d'études

INFORMATION, SENSIBILISATION, VALORISATION (ISV)

<u>ISV01 - Mise en place d'un plan annuel de communication et d'information</u>	27
<u>ISV02 - Actions de sensibilisation autour des enjeux du site</u>	28
<u>ISV03 - Edition de documents de sensibilisation et de valorisation</u>	29

ISV01 - MISE EN PLACE D'UN PLAN ANNUEL DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION

Priorité

Objectif H – Informer et sensibiliser à la préservation des espèces et habitats du site

1

Résumé de l'action	Communiquer de façon régulière sur la démarche Natura 2000, les enjeux du site et les actualités de l'animation du site.
Habitats concernés	Tous
Espèces concernées	Toutes

Objectifs

- Informer sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000
- Informer sur les espèces patrimoniales présentes sur le site Natura 2000
- Communiquer autour de la démarche Natura 2000, ses objectifs et les moyens et actions mis en œuvre sur le site

Mise en œuvre

- Lettre ou bulletin d'information Natura 2000 annuel(le) distribué aux habitants, agriculteurs et propriétaires forestiers du site et aux collectivités locales
- Articles de presse et annonces radiophoniques
- Création puis mise à jour régulière d'un site internet et/ou d'une page internet (réseaux sociaux par exemple) propre au site Natura 2000 Montagne de la Margeride
- Tout autre format permettant de répondre aux objectifs de l'action

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	Structure animatrice
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000
Indicateurs de suivi	Bilans annuels de communication

ISV02 - ACTIONS DE SENSIBILISATION AUTOUR DES ENJEUX DU SITE

Priorité

Objectif H – Informer et sensibiliser à la préservation des espèces et habitats du site

1

Résumé de l'action	Organiser et animer des actions de sensibilisation dirigées vers les différents publics concernés par le site et ses enjeux
Habitats concernés	Tous
Espèces concernées	Toutes

Objectifs

- Améliorer la perception des enjeux du site pour les différents publics.
- Exemples de publics et thématiques (liste non exhaustive) :
 - Agriculteurs : zones humides, prairies de fauche, cours d'eau et milieux associés, pelouses et landes, hêtraies
 - Propriétaires et exploitants forestiers : arbres sénescents et à cavités, lisières étagées, irrégularisation, préservation des milieux sensibles (cours d'eau, zones humides)
 - Habitants et propriétaires privés ou publics de bâtis : gîtes à chiroptères
 - Elus et acteurs du tourisme et des loisirs de pleine nature : patrimoine naturel du site
 - Scolaires : patrimoine naturel du site
 - Grand public, local et de passage : patrimoine naturel du site

Mise en œuvre

- Journées ou demi-journées techniques couplant la sensibilisation au patrimoine naturel du site avec l'information sur les techniques de gestion innovantes/adaptées
- Balades nature
- Soirées thématiques (conférences, projections)
- Animations pédagogiques en classe et/ou sur le terrain
- Réunions d'information
- Tout autre format permettant de répondre aux objectifs de l'action

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	COPAGE, CEN Lozère, ALEPE, ONF, CRPF, Chambre d'agriculture, associations locales (randonnée, naturalistes...), offices de tourisme
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000
Indicateurs de suivi	Nombre d'actions et de personnes touchées

ISV03 - EDITION DE DOCUMENTS DE SENSIBILISATION ET DE VALORISATION

Priorité

Objectif H – Informer et sensibiliser à la préservation des espèces et habitats du site

2

Résumé de l'action	Editer des documents visant à sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000 et à valoriser le patrimoine naturel du site
Habitats concernés	Tous
Espèces concernées	Toutes

Objectifs

- Valoriser le patrimoine naturel du site auprès des différents publics
- Sensibiliser à l'intérêt de ce patrimoine, aux menaces qui pèsent dessus et aux actions permettant de le préserver

Mise en œuvre

- Panneaux d'information sur des points stratégiques des chemins de randonnée dans le site Natura 2000
- Poster mettant en avant l'identité du site Natura 2000 et ses principaux enjeux (distribution auprès des acteurs du tourisme local, des collectivités...)
- Livrets ou plaquettes thématiques sur des espèces, des habitats ou des pratiques sur le site
- Tout autre format permettant de répondre aux objectifs de l'action

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	COPAGE, CEN Lozère, ALEPE, ONF, CRPF, Chambre d'agriculture
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000
Indicateurs de suivi	Documents édités

ANIMATION, GOUVERNANCE ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE (ANI)

<u>ANI01 - Planification des actions, coordination des acteurs, gestion administrative et évaluation du DOCOB</u>	31
<u>ANI02 - Animation de la contractualisation (agricole et hors agricole) et de l'adhésion à la charte</u>	32
<u>ANI03 - Intégration des objectifs de gestion du DOCOB dans les documents de planification, d'aménagements et dans les programmes de développement local</u>	33

ANI01 - PLANIFICATION DES ACTIONS, COORDINATION DES ACTEURS, GESTION ADMINISTRATIVE ET EVALUATION DU DOCOB		Priorité
Objectif I – Animer, suivre et évaluer les objectifs et les actions du DOCOB		1
Résumé de l'action	Mettre en œuvre les actions prévues par le Docob, assurer un suivi de l'avancement du programme d'actions et entretenir la dynamique et la concertation des acteurs locaux autour du site Natura 2000.	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Toutes	

Mise en œuvre

- Elaboration annuelle d'un programme d'animation pour l'année N+1
- Organisation et animation des instances de concertation et de validation (une réunion du comité de pilotage par an au minimum)
- Assurer la concertation avec les acteurs locaux : participation aux réunions et commissions locales en lien avec les enjeux du site, veille locale...
- Participation aux évaluations des incidences des projets sur le site Natura 2000
- Participation au réseau Natura 2000 : articulation avec les sites voisins, participation à la vie du réseau Natura 2000 (départemental, régional, national, européen, ...)
- Suivi général du site : actualisation des données relatives au site, suivi de l'avancement de la mise en œuvre des programmes annuels et du programme d'action du Docob, alimentation de l'outil en ligne SIN2
- Rédaction des bilans annuels (rapports d'activité et financier)
- Evaluer régulièrement la mise en œuvre du Docob

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	Structure animatrice, collectivité porteuse, DDT48
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000
Indicateurs de suivi	Programme d'action annuel, comptes-rendus de Copil, Cotech et réunions, bilans annuels d'animation

ANI02 - ANIMATION DE LA CONTRACTUALISATION (AGRICOLE ET HORS AGRICOLE) ET DE L'ADHESION A LA CHARTE

Priorité

Objectif I – Animer, suivre et évaluer les objectifs et les actions du DOCOB

1

Résumé de l'action	Recenser, démarcher et accompagner les contractants potentiels aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, aux contrats Natura 2000 et à la charte Natura 2000
Habitats concernés	Tous
Espèces concernées	Toutes

Mise en œuvre

- Elaboration d'un PAEC (Plan Agro-Environnemental et Climatique) : veiller à la cohérence des mesures agricoles proposées avec les objectifs de gestion/conservation des habitats et espèces du site
- Recenser et démarcher les bénéficiaires potentiels de contrats (agricoles et non agricoles) et de la charte
- Organiser des réunions d'information sur les dispositifs de contractualisation Natura 2000 (agricoles et non agricoles) et sur la charte Natura 2000
- Réalisation de diagnostics préalables : enjeux environnementaux, mesures de gestion du DOCOB adaptées d'une part aux exigences des habitats et espèces en présence et d'autre part aux pratiques habituelles de gestion sur les parcelles
- Coordination des acteurs et partenaires impliqués dans l'élaboration des contrats et l'adhésion à la charte
- Montage des contrats et accompagnement des signataires de la charte
- Suivi de la mise en œuvre des engagements

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	Structure animatrice, collectivité porteuse, DDT48, ONF, CRPF, COPAGE, Chambre d'agriculture
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000
Indicateurs de suivi	Programme d'action annuel, comptes-rendus de Copil, Cotech et réunions, bilans annuels d'animation

ANI03 - INTEGRATION DES OBJECTIFS DE GESTION DU DOCOB DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, D'AMENAGEMENTS ET DANS LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT LOCAL		Priorité
Objectif I – Animer, suivre et évaluer les objectifs et les actions du DOCOB		2
Résumé de l'action	Veiller à et accompagner la mise en conformité des documents et programmes du territoire avec les objectifs définis dans le Docob.	
Habitats concernés	Tous	
Espèces concernées	Toutes	

Mise en œuvre

- Réaliser une veille des documents de planification et d'aménagement, des programmes de développement local concernant le territoire du site (réalisations et renouvellements)
- Informer les organismes chargés de leur élaboration ou de leur renouvellement de l'existence du DOCOB et de ses objectifs de conservation
- Assister les chargés de mission pour une bonne intégration de ces objectifs dans ces documents (transmission d'informations, relectures...)
- Exemples : mise en cohérence des plans simples de gestion (PSG) dans le cas d'adhésions à la charte Natura 2000, prise en compte des enjeux écologiques du site dans les documents d'urbanisme (diagnostic, orientations, zonage), les schémas directeurs d'AEP ou d'assainissement, les programmes de développement touristique, etc.

Conditions de mise en œuvre

Partenaires techniques	Structure animatrice, collectivité porteuse, DDT48, collectivités du site, ONF, CRPF, Agences de l'eau, ...
Dispositifs potentiels	Financements dans le cadre de l'animation Natura 2000
Indicateurs de suivi	Programme d'action annuel, comptes-rendus de Copil, Cotech et réunions, bilans annuels d'animation